Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20250402-2025-034-DE
Date de télétransmission : 02/04/2025
Date de réception préfecture : 02/04/2025

PUBLIE LE 02 AVR. 2025

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

N°2025-034

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 19 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 13 mars 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2025

Rapporteur : M. Yohann PICOT
Direction et Service : SAAJ - Service des Assemblées et Affaires Juridiques

Présent(e)s :
M. JEANNE, Mme THIROUX, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, M. VIGUIÉ, M. GAUDIÈRE, M LHOSTE, M. RIBEIRO, Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. PESSOA, Mme CIPRIANO, M. FORHAN, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. TITOV

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :
M. FAUTRÉ, M. SUDRE
M. DUVAUDIER (donne procuration à Mme MUSSOTTE-GUEDJ)
Mme DONATIEN (donne procuration à Mme THIROUX)
M. BARON (donne procuration à M. GOUPIL)
Mme THÉOPHILE (donne procuration à M. FORHAN)
Mme NGANDE (donne procuration à M. PESSOA)
M. SY (donne procuration à M. MAILLER)
Mme KEITA-GASSAMA (donne procuration à M. LURIER)

Secrétaire de séance : M. LATRONCHE

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présent(e)s : 40
Nombre de procurations : 7
Nombre de votant(e)s : 45

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

champignysurmarne.fr

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20250402-2025-034-DE
Date de télétransmission : 02/04/2025
Date de réception préfecture : 02/04/2025

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, (Chapitre III - Dispositions relatives à la transparence financière - article 10) ;

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la délibération n°2021-159 du Conseil municipal du 17 novembre 2011 approuvant la refonte des critères d'attribution des subventions communales ;

Vu la délibération n°2022-001 du conseil municipal du 02 février 2022 portant adoption du budget primitif 2022 de la ville ;

Vu la délibération du conseil municipal du 23 mars 2022 approuvant la nouvelle charte de la laïcité

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances – Affaires générales – Marchés et achats publics –Personnel communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies, émis lors de sa séance en date du 11 mars 2025 ;

Vu l'avis de la 6ème commission : Politique culturelle – Politique sportive – Projets de solidarité internationaux – Comité de Jumelage – Initiatives festives – Vie Associative, émis lors de sa séance en date 10 mars 2025.

Considérant ce qui suit **:**

Les associations sont des acteurs à part entière de la vie sociale et constituent un prolongement nécessaire à l'action municipale.
Leurs activités présentent un intérêt aux plans éducatif, de la santé et des loisirs, sport, culture.

Les demandes formulées par les différentes associations tendent à l'octroi d'une subvention municipale au titre de l'année 2025.

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20250402-2025-034-DE
Date de télétransmission : 02/04/2025
Date de réception préfecture : 02/04/2025

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : **DECIDE** d'attribuer une subvention au titre de l'année 2025 aux diverses associations et groupements à caractère local, conformément au tableau de synthèse annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : **PRECISE** que le versement de toute subvention n'interviendra qu'après d'une part, la communication préalable par l'association bénéficiaire de ses documents statutaires et financiers à jour au service communal compétent, d'autre part la signature de la convention d'objectifs pour toute subvention égale ou supérieure à 23 000€.

ARTICLE 3 : **DECIDE** que toute association subventionnée par la ville devra signer la nouvelle charte de laïcité.

ARTICLE 4 : DIT que les crédits seront ouverts au budget de l'exercice en cours.

À l'unanimité des suffrages exprimés,

44 votes pour,
M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN, M. Sylvain SOLARO, M. Yvon LURIER, Mme Caroline ADOMO, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV, Mme Fily KEITA-GASSAMA
1 abstention,
Mme Chrysis CAPORAL
2 NPPV
M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY

M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France

Le secrétaire de séance
M. Patrice LATRONCHE

Accusé de réception en préfecture
094-219400179-20250402-2025-034-DE
Date de télétransmission : 02/04/2025
Date de réception préfecture : 02/04/2025

ASSOCIATION	SUBV. 2025 proposée
DVCJ - VIE ASSOCIATIVE	
ABKF - ASSOCIATION BILADJIMI KAFO EN France	1 400,00 €
ASSOCIATION DES FEMMES DES MORDACS	800,00 €
ASSOCIATION DES PARENTS DU BOIS L'ABBE - A.P.B.A	800,00 €
ASSOCIATION FRANCO KABYLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE	700,00 €
ASSOCIATION LMDD94	250,00 €
ARCANE	250,00 €
BALAJUN	250,00 €
CHAMBRE DES ASSOCIATIONS	1 000,00 €
COMITE DE JUMELAGE	8 000,00 €
ENSEMBLE LES PAPY MAMY	800,00 €
FEMMES RELAIS MEDIATRICES INTERCULTURELLES	16 000,00 €
BOOGLAW	3 000,00 €
GRAPHIK94	1 200,00 €
IRO-O	4 000,00 €
JEUNES ET CITOYENNETE	2 000,00 €
LES COMPAGNONS BATISSEURS	250,00 €
LES ETOILES DE KORIKA	700,00 €
LES QUARTIERS DU CŒUR	800,00 €
LES RIVERAINS SOLIDAIRES	200,00 €
MDB	250,00 €
OMM - OFFICE MUNICIPAL DES MIGRANTS	15 000 €
PARI BIEN ETRE	750,00 €
SEMER A COEUILLY	800,00 €
SOLIDARITE CHAMPIGNY	500,00 €
TIMLILIT	300,00 €
TOUS LES MAQUIS - TLM	500,00 €
TROTT AUTREMENT	250,00 €
UFCC	250,00 €
UN PLATEAU POUR TOUS	2 000,00 €
UNIES POUR TOUS	1 000,00 €
UNION LOCALE FO	500,00 €
ZEN POUR TOUS	250,00 €
TOTAL VIE ASSOCIATIVE	**64 750,00 €**
DVCJ - DEVOIR DE MÉMOIRE ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE	
AFMD - ASSOCIATION DES AMIS DE LA FONDATION POUR LA DEPORTATION DE CHAMPIGNY-	300,00 €
ARAC - ASSOCIATION REPUBLICAINE D'ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE	100,00 €
FNACA - FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS MAROC ALGERIE TUNISIE	1 200,00 €
SOCIETE D'HISTOIRE DE CHAMPIGNY	300,00 €
SMLH 94/1 - STE D'ENTRAIDE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR	250,00 €
ULAC - UFAC - UNION LOCALE DES ANCIENS COMBATTANTS	1 200,00 €
UNC - UNION NATIONALE DES COMBATTANTS DE CHAMPIGNY SUR MARNE	250,00 €
TOTAL DEVOIR DE MÉMOIRE - ANCIENS COMBATTANTS	**3 600,00 €**
DVCJ - RELATIONS INTERNATIONALES	
4EME ARRONDISSEMENT DE LA VILLE DE BANGUI POUR TOUS	750,00 €
ACE SIERRA LEONE	400,00 €
COMITE DE CHAMPIGNY VILLAGE DE L AMITIE VAN CAHN VIETNAM	200,00 €
LA VOIX DES SONINKOS	500,00 €
MALI METS L'EAU	100,00 €
NOE INTERNATIONAL	150,00 €
RESSORTISSANTS DE BOUGOUNI EN France	500,00 €
LA REUSSITE POUR LES ENFANTS DE PIERROUX	210,00 €
YAKAR MBAAN	1 000,00 €
TOTAL COOPERATION ET RELATIONS INTERNATIONALES	**3 810,00 €**
DVCJ - JEUNESSE	
KANA JEUNESSE AVENIR	1 500,00 €
TOTAL JEUNESSE	**1 500,00 €**
TOTAL GENERAL DVCJ	**73 660,00 €**
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	
ADIE - ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE	1 000,00 €
AMLC - ASSOCIATION MULTI-LOISIRS CAMPINOISE	4 000,00 €
ASSOCIATION DES COMMERCANTS DU CENTRE VILLE	2 000,00 €
DIAMANT D'AFRIQUE	1 000,00 €
L'ESPACE CLAM	500,00 €
FESTI6T	5 000,00 €
J'AIME MON MARCHE DE COEUILLY	2 500,00 €
LES FRIPETTES	300,00 €

Accusé de réception en préfecture
094-[illegible]
Date de télétransmission : 02/04/2025
Date de réception préfecture : 02/04/2025

ASSOCIATION	SUBV 2025 proposée
LES VIGNES DU COTEAU DE CHAMPIGNY	400,00 €
REGIE DE QUARTIERS	5 000,00 €
ASSOCIATION CONFLUENCE	45 000,00 €
TOTAL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	**66 700,00 €**
AFFAIRES CULTURELLES	
2E2M - COLLECTIF MUSICAL INTERNATIONAL DE CHAMPIGNY ENSEMBLE	10 000,00 €
ASSOCIATION DES AMIS DU MUSEE DE LA RESISTANCE NATIONALE	10 000 €
ACAP - ASSOCIATION CAMPINOISE D'ARTS PLASTIQUES 94	700,00 €
ATECA CLASSE ORCHESTRE	21 000,00 €
CHŒUR LES MIGRATEURS	5 000,00 €
FONDAMENT'ALL	2 500,00 €
LA FLEUR QUI RIT	500,00 €
LES AMIS DE LA MUSIQUE	6 000,00 €
MILLE PLATEAUX ASSOCIES	3 000,00 €
ORCHESTRE LES MIROIRS	500,00 €
PLUR'ARTS	400,00 €
TOTAL AFFAIRES CULTURELLES	**59 600,00 €**
ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE	
ASSOCIATION LES JARDINS DU PETIT BOIS	150,00 €
TOTAL ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	**150,00 €**
POLITIQUES EDUCATIVES	
APEIC - ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES INDEPENDANTS DE COEUILLY	200,00 €
AAPE - ASSOCIATION AUTONOME DES PARENTS D'ELEVES SE L'ECOLE JACQUES DECOUR	200,00 €
COUP D'POUCE	200,00 €
FCPE COLLEGE LUCIE AUBRAC	200,00 €
FCPE COLLEGE ROL TANGUY	200,00 €
FCPE COLLEGE WILLY RONIS	200,00 €
FCPE GROUPE SCOLAIRE FRAPPIE JAURES (GROUPE DU TREMBLAY)	100,00 €
FCPE ALBERT THOMAS	200,00 €
FCPE MARCEL CACHIN	200,00 €
FCPE UNION LOCALE CHAMPIGNY	200,00 €
FCPE GROUPE SCOLAIRE MAURICE DENIS	200,00 €
FCPE GROUPE SCOLAIRE SIMONE VEIL	200,00 €
FCPE LYCEE LOUISE MICHEL	200,00 €
LES PETITES MAINS QUI DANSENT	300,00 €
PEEP - ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC	500,00 €
YOUKAIDI	500,00 €
TOTAL POLITIQUES EDUCATIVES	**3 800,00 €**
SANTE	
ABEP SOINS	7 500,00 €
COMITE DU VAL DE MARNE DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER	400,00 €
FEMMES DE CŒUR D'ESPOIR	500,00 €
FRANCE ALZHEIMER VAL DE MARNE	300,00 €
MAISON DE LA PREVENTION	12 000,00 €
OSE EN ROSE	250,00 €
POINT ECOUTE CHAMPIGNY - MAISON DE L'ADOLESCENT	30 000,00 €
UNAFAM - UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPEES PSYCHIQUES	500,00 €
VISA 94	30 000,00 €
TOTAL SANTE	**81 450,00 €**

Accusé de réception en préfecture
094-[illegible]-DE
Date de télétransmission : 02/04/2025
Date de réception préfecture : 02/04/2025

ASSOCIATION	SUBV 2025 proposée
SOLIDARITE	
CFSCJ - COMITE Français DE SECOURISME CHAMPIGNY-JOINVILLE	2 000,00 €
CROIX ROUGE - UNION LOCALE CHAMPIGNY	500,00 €
CROIX BLANCHE 94 NORD VAL DE MARNE	800,00 €
CULTURES DU CŒUR 94	1 000,00 €
FORUM DU TEMPS LIBRE	11 000,00 €
J'AIDE LA CHANCE	6 500,00 €
LES PETITS FRERES DES PAUVRES	1 500,00 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR VAL DE MARNE	3 000,00 €
MAISON D'ACTION SOLIDAIRE	500,00 €
UN BOUCHON UNE ESPERANCE	250,00 €
PROTECTION CIVILE PARIS SEINE ANTENNE ST MAUR JOINVILLE ORMESSON	250,00 €
SECOURS CATHOLIQUE - 94	2 000,00 €
SECOURS POPULAIRE	500,00 €
UNIVERSITE INTER AGES DE CRETEIL	600,00 €
TOTAL SOLIDARITE	**30 400,00 €**
HABITAT HYGIENE	
AMICALE CNL CITES JARDINS	600,00 €
AMICALE DE LA REMISE DU VERROU	250,00 €
LE COLLECTIF DES LOCATAIRES RESIDENCE PRAIRIAL	250,00 €
TOTAL HABITAT HYGIENE	**1 100,00 €**
POLITIQUES SPORTIVES - SCOLAIRES	
COLLEGE ELSA TRIOLET	580,00 €
COLLEGE LUCIE AUBRAC	857,00 €
COLLEGE PAUL VAILLANT COUTURIER	817,00 €
COLLEGE ROL TANGUY	1 575,00 €
COLLEGE WILLY RONIS	869,00 €
JJB - JIU JITSU BRESILIEN ATHLETIQUE CHAMPIGNY	333,00 €
LYCEE GABRIEL PERI	534,00 €
LYCEE LOUISE MICHEL	651,00 €
LYCEE MARX DORMOY	584,00 €
TOTAL POLITIQUES SPORTIVES - SCOLAIRES	**6 800,00 €**
POLITIQUES SPORTIVES	
1001 COULEURS	998,00 €
APAC - ASSOCIATION DES PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY	11 313,00 €
ASCC - ACADEMIE SPORTING CLUB TAEKWONDO	13 381,00 €
ASOMBA	4 765,00 €
CCF - CHAMPIGNY CLUB FUTSALL	3 200,00 €
CFC 94 - CHAMPIGNY FOOTBALL CLUB 94	74 500,00 €
CHC - CHAMPIGNY HOCKEY	6 696,00 €
CSG - CLUB DES SPORTS DE GLACE	19 800,00 €
DYNAMITE KICK 94	1 106,00 €
ELAN DE LA MARNE	3 949,00 €
LCJKS - LOISIRS CULTURELS JEUNES KARATE SHOTOKAI	3 476,00 €
OLYMPIQUE DE CHAMPIGNY - O.D.C	515,00 €
JJB - JIU JITSU BRESILIEN ATHLETIQUE CHAMPIGNY	150,00 €
RED STAR CLUB DE CHAMPIGNY	426 891,00 €
TEAM BALO	1 752,00 €
USCC - UNION SPORTIVE DES COMMUNAUX DE CHAMPIGNY	1 308,00 €
YOG AVENIR	754,00 €
TOTAL POLITIQUES SPORTIVES	**574 554,00 €**

Accusé de réception en préfecture
094-219400179-20250402-2025-024-DE
Date de télétransmission : 02/04/2025
Date de réception préfecture : 02/04/2025

ASSOCIATION	SUBV. 2025 proposée
POLITIQUES SPORTIVES - HAUT NIVEAU ET PERFORMANCE	
ASCC - ACADEMIE SPORTING CLUB TAEKWONDO	5 050,00 €
RED STAR CLUB DE CHAMPIGNY - SECTION CANOE	7 000,00 €
RED STAR CLUB DE CHAMPIGNY - SECTION JUDO	23 000,00 €
RED STAR CLUB DE CHAMPIGNY - SECTION AVIRON	1 100,00 €
RED STAR CLUB DE CHAMPIGNY - SECTION ESCRIME	200,00 €
CLUB DES SPORTS DE GLACE	5 700,00 €
ELAN DE LA MARNE	200,00 €
TOTAL POLITIQUES SPORTIVES - HAUT NIVEAU ET PERFORMANCE	42 250,00 €
TOTAL ASSOCIATIONS NON SPORTIVES	**316 860,00 €**
TOTAL ASSOCIATIONS SPORTIVES	**623 604,00 €**
TOTAL GENERAL	**940 464,00 €**